

Flash Coufféen



PRENEZ SOIN DE VOUS ET DES AUTRES, #RestezChezVous



Parution exceptionnelle d'un flash succinct en remplacement du Couffé-Info bimestriel en raison de l'épidémie COVID19.

Paru le 9 avril 2020 et distribué dans les commerces de Couffé ouverts boulangerie, boucherie, épicerie et tabac-presse), envoyé par courriel aux élus, agents, associations, artisans-commerçants, écoles pour transmission aux familles et mis en ligne sur le site Internet www.couffe.fr

Infos mairie

ACTUALITÉ Coronavirus - confinement

FERMETURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Pour faire face à la pandémie de Coronavirus et suite aux annonces du Gouvernement, la **MAIRIE EST FERMÉE AU PUBLIC**. Une **permanence** est **maintenue** pour les demandes URGENTES et ESSENTIELLES **du lundi au vendredi de 9h à 12h UNIQUEMENT par téléphone au 02 40 96 50 05 ou par mail à mairie@couffe.fr**

Seules les prestations suivantes sont assurées, sur rendez-vous en appelant obligatoirement au préalable : déclaration de naissance / reconnaissance / décès.

URBANISME : pour information, l'ordonnance n°2020-306 du 25/03/2020 suspend jusqu'à nouvel ordre, les délais et les procédures d'urbanisme en cours et celles déjà déposées.

LES AGENTS : le service administratif est en télétravail ou travail à distance et les agents assurent par roulement la permanence téléphonique et l'accueil d'urgence exceptionnel. Le Centre Technique Municipal fonctionne par roulement, en respectant les consignes. Service restreint également maintenu pour les ATSEM et agents d'entretien ainsi que pour les agents de la pause méridienne pour la surveillance du midi des enfants des soignants accueillis dans les écoles, par roulement et en fonction des besoins.

AIDE AUX PLUS FRAGILES

Un dispositif a été mis en place pour les personnes seules de + 60 ans, - 60 ans handicapées, couples en difficulté ou autres. Ces personnes ont été contactées par téléphone ou courriel pour connaître leurs besoins en cette période de confinement (cours...). Pas de demande spécifique pour l'instant.

Si vous êtes concerné et/ou n'avez pas été contacté, veuillez vous signaler en mairie de Couffé (téléphone ou mail). Nous prendrons vos coordonnées et transmettrons votre demande. Des personnes volontaires pourront alors vous apporter leur aide.

MANIFESTATIONS / EVENEMENTS

TOUS les événements prévus sont **ANNULÉS** jusqu'à nouvel ordre.

LIEUX PUBLICS INTERDITS D'ACCÈS

INTERDICTION (arrêté préfectoral Loire-Atlantique) de fréquentation des forêts, cours d'eau, lacs et plans d'eau publics ainsi que leurs rives, des installations sportives de plein air et des aires de jeux et interdiction de la pêche de loisir, de la chasse et de la destruction des nuisibles, jusqu'au 15 avril minimum.

En savoir plus : <http://www.loire-atlantique.gouv.fr>

COLLECTE DES DÉCHETS, SERVICE MAINTENU

Les **COLLECTES ORDURES MÉNAGÈRES, EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES, verre et papiers, sont MAINTENUES dans les conditions habituelles.**

IMPORTANT : présenter ses bacs et sacs la veille au soir, couvercle fermé, sacs poubelles fermés à l'intérieur du bac. Le service continue aussi de doter en bacs les usagers qui en ont besoin. Seul l'envoi des cartes d'accès aux conteneurs enterrés est suspendu.

SACS de TRI : disponibles pour les Coufféens, pendant cette période particulière, à l'épicerie ANIZON sur demande.

Les DÉCHÈTERIES communautaires sont FERMÉES.

PORTAIL FAMILLE (restaurant scolaire) site Internet

- ✓ Malgré l'information que vous avez reçue récemment, le portail "**Espace famille**" reste **ACTIF**. En effet, en raison de la crise sanitaire actuelle, la formation des agents n'a pas pu avoir lieu. Vous pouvez l'utiliser comme habituellement. La mise en ligne du nouvel « Espace famille » est donc reportée à la rentrée de septembre.
- ✓ D'une façon générale, pour les inscriptions/annulations de repas et toute question liée à la facturation, privilégiez l'utilisation du portail famille ou échangez par courriel en utilisant l'adresse dédiée : reservationrepas@couffe.fr

CONFINEMENT : Infos pratiques et utiles

- **Les commerces ouverts à Couffé** : épicerie-alimentation générale ; Boulangerie Barthélémy ; Charcuterie-traiteur Brûlé ; le maraîcher du jardin des Sables et le tabac-presse ouvert tous les jours de 8h à 12h30.
- **Commerces et producteurs du Pays d'Ancenis** ouverts pendant le confinement : Office de Tourisme du Pays d'Ancenis
- **Marché et commerces ouverts à Ancenis**, voir www.ancenis-saint-gereon.fr
- **Le point sur la COMPA** : rendez-vous sur www.pays-ancenis.com

INFOS OFFICIELLES CORONAVIRUS

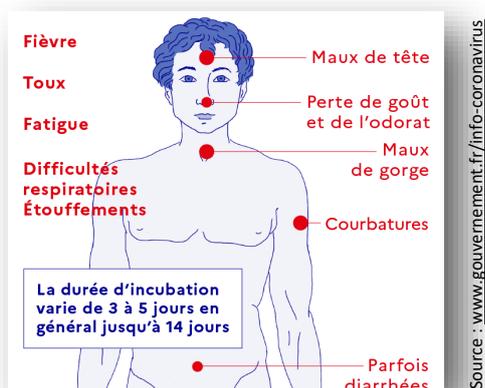
. **Respectez les gestes barrières** : se laver les mains très régulièrement, tousser ou éternuer dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique.

. **Limitez vos déplacements** : si je dois sortir, je prends mon attestation de déplacement à chaque fois que j'ai un motif de sortie, je me tiens à 1 mètre des autres personnes.

LES SITES OFFICIELS (INFOS Coronavirus et confinement)

- . www.service-public.fr/particuliers/actualites
- . www.gouvernement.fr/info-coronavirus
- . www.santepubliquefrance.fr
- . www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr
- . www.loire-atlantique.gouv.fr

VOUS AVEZ DES SYMPTÔMES DU COVID-19 ?



1. Pour tout besoin de conseil médical, il est recommandé d'appeler son **médecin traitant**.
2. Le **0 800 130 000**, numéro vert qui répond aux questions sur le nouveau coronavirus (SARS-CoV-2, Covid-19) est ouvert 24h/24 et 7j/7 : cette plateforme téléphonique (appel gratuit depuis un poste fixe en France) permet d'obtenir des informations sur le Covid-19. Attention : la plateforme n'est pas habilitée à dispenser des conseils médicaux, si vous présentez des premiers signes d'infections respiratoires (fièvre ou sensation de fièvre, toux) restez chez vous et appelez votre médecin.
3. Si les signes s'aggravent, avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, appelez le **15** (ou le 114 pour les personnes ayant des difficultés à parler ou entendre).

VOUS ETES VICTIME OU TÉMOIN de violences sexistes ou sexuelles, vous devez réagir : promiscuité, tension, anxiété... Le contexte particulier de confinement lié à la pandémie de Covid-19 voit la recrudescence des violences conjugales et intrafamiliales. Dispositifs à votre service :

- ✓ plateforme **arretonslesviolences.gouv.fr** : 24h/24 et 7 j/7, gratuite, anonyme, sécurisée et disponible.
- ✓ le **3919** : pour être écouté, informé, orienté.
- ✓ le **17** en cas d'urgence.
- ✓ le **119**, numéro d'appel pour l'enfance en danger, continue à être joignable 24h/24 et 7 jours sur 7. Il est gratuit depuis tous les téléphones et n'apparaît pas sur le relevé téléphonique.
- ✓ Vous pouvez également vous rendre à la **pharmacie** la plus proche pour signaler que vous êtes en danger.

Source : service-public.fr/particuliers/actualites/A13977

Retrouvez les renseignements Covid-19 et les liens vers les sites indiqués, sur notre site Internet www.couffe.fr (rubrique Actualités)

AGENCE REGIONALE DE LA SANTÉ :

APPEL A VOLONTAIRES

Nombreux sont les professionnels, étudiants, non-soignant à s'être spontanément manifestés pour aider et contribuer à la gestion de crise COVID-19 en proximité. Si vous ne vous êtes pas encore manifesté et que vous souhaitez nous aider, retrouvez ci-après les modalités :

- **La réserve de mobilisation des étudiants en santé (RME)**, activée le 20 mars, vise à répondre aux besoins des établissements sanitaires et médico-sociaux. Elle fait appel aux élèves et étudiants en santé actuellement en formation en filières para-médicales (aide-soignant, infirmiers, masseurs-kinés...) et médicales (médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie).
- **La réserve de mobilisation des professionnels (RMP)**, activée le 26 mars, est la plateforme renforts-COVID Pays de la Loire ouverte aux professionnels volontaires (soignants et non-soignants) pour se faire connaître et aux structures de santé pour faire connaître les besoins de renforts en personnels. Ce dispositif de mobilisation des professionnels est géré à l'échelle de chaque direction territoriale pour les besoins non satisfaits par la réserve étudiante, si le besoin concerne des professionnels diplômés ou s'il nécessite une compétence spécifique.

✓ **Je suis volontaire :**

<https://ars-pdl.fr/covol/public/volontaire>

✓ **Je suis un établissement, une structure et j'ai besoin de renforts en personnel :**

<https://ars-pdl.fr/covol/public/>

Si vous n'avez pas reçu d'identifiant, adressez la demande à ars-pdl-covid-data@ars.sante.fr

- **La réserve civique pour l'aide citoyenne** ouverte aux acteurs publics et associatifs, aux citoyens qui souhaitent contribuer à des missions d'aide alimentaire aux plus démunis ; de garde exceptionnelle d'enfants ; de lien avec les personnes fragiles isolées ; de solidarité de proximité. Elle est organisée par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS), qui travaille en partenariat étroit avec l'ARS : <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/> - Vous pouvez également vous inscrire sur notre site Internet : <https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/covid-19-je-me-porte-volontaire>

SOLIDARITÉ NUMÉRIQUE CONFINEMENT

Centre d'aide composé d'une ligne téléphonique et d'un site Internet pour venir en aide aux personnes qui ont besoin d'être accompagnées dans la prise en main de services en ligne essentiels en période de confinement (faire ses courses en ligne, faire ses démarches administratives, télé-consulter un médecin, s'informer, communiquer avec des proches, etc.).

Deux outils à disposition :

- ✓ un numéro d'appel gratuit : **01 70 772 372** (ouvert, à ce stade, en semaine de 9h à 18h) pour être aidé par un médiateur numérique volontaire au téléphone ;
- ✓ un site Internet <https://solidarite-numerique.fr/> pour trouver des tutoriels et guides pas à pas, simples à regarder pour apprendre à faire seul ces démarches ;

Solidarité numérique

Un centre de ressource et d'aide par téléphone pour m'accompagner pendant le confinement

☎ **01 70 772 372**



Conseil municipal



EXTRAIT DE LA SÉANCE DU 28 JANVIER 2020

Autorisations de signatures de marchés publics à procédure adaptée – Travaux de réhabilitation de deux logements

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie le 28 janvier 2020, a attribué les marchés publics relatifs aux travaux de réhabilitation de 2 logements situés au-dessus de l'épicerie à Couffé.

Modification de la délibération N°2019-07-70 relative à l'autorisation de signature du crédit-bail de la pharmacie de l'espace santé St Jérôme. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 2 abstentions et 16 voix pour, a modifié la délibération susvisée, en autorisant Madame le Maire à signer le crédit-bail immobilier du local aménagé de la pharmacie de l'espace santé entre la commune de Couffé et la SCI DES ÉCURUEUILS, gérée par M. COLLIN Mathieu et Mme RAITIERE Marion.

Approbation du compte de gestion et adoption du compte administratif 2019 pour le budget principal et pour le budget annexe logements locatifs

Les subventions 2020 sont votées et attribuées : aux associations Coufféennes suivantes : Loisirs et culture 1 165€ ; Comité de jumelage 1 307€ ; Amicale des retraités 793€ ; Conquérante Musique 910€ ; FCOO 1 926€ ; CAFPA 500€ ; Basket club Couffé 900€ ; Comité des Fêtes 1 000€ ; CLAF Festival 2 500€ ; aux associations extérieures suivantes : l'outil en mains Ancenis 120 € ; l'outil en mains Teillé 30 €.

Vote des participations et subventions 2020 aux écoles

- ✓ Pour les fournitures et livres scolaires, le Conseil municipal attribue aux deux écoles :
 - Ecole Hugues-Aufray : 53,50 € x 174 élèves = 9 309 € ;
 - Ecole Saint-Joseph : 53,50 € x 166 élèves = 8 881 €
- ✓ Pour l'école Saint-Joseph en contrat d'association : attribution pour les frais de fonctionnement d'une participation de 652 € par élève domicilié sur la commune, soit un total de 104 320 € pour 160 élèves.
- ✓ Pour l'école publique Hugues-Aufray : attribution d'une participation de 250 € pour l'achat de livres de bibliothèque et 450 € pour les prix littéraires ; attribution d'une participation communale aux frais administratifs de 1 400 €.
- ✓ Participation communale 2020 aux animations pédagogiques et sorties scolaires, attribution des subventions suivantes aux deux écoles de la commune :
 - Sorties scolaires : Ecole Hugues-Aufray : 18 € X 174 élèves = 3 132 € ; Ecole Saint-Joseph : 18 € X 166 élèves = 2 988 €
 - Animations pédagogiques : Ecole Hugues-Aufray : 450 € - Ecole Saint-Joseph : 450 €

Dénomination de la salle des Sports

Le Conseil municipal décide à l'unanimité que la salle des Sports soit dénommée « **Salle Louis-Colas** » en hommage à Monsieur Louis COLAS, ancien Maire de Couffé.

Cessions de parcelles et de parties de chemins ruraux

- ✓ **Cession d'une parcelle du domaine privé de la commune :** décision unanime de la vente à Mme Fanny HARDY, demeurant à COUFFÉ, de la parcelle numéro XC 97 d'une superficie de 116 m² au prix de 2,30€ / m² HT soit 267€ HT (frais d'acte à la charge de l'acquéreur).

- ✓ **Cession d'une partie du chemin rural « La Pichaudière » à Mme Madeleine RICHARD :** décision unanime de la vente d'une partie de ce chemin rural d'une superficie de 25 m² à 5,00€/m² HT, soit un prix total de 125,00 € HT (frais, droits et honoraires à la charge de l'acquéreur).
- ✓ **Cession d'une partie du chemin rural « La Noue » à M. Antoine GASTINEAU :** décision unanime de la vente d'une partie de ce chemin rural d'une superficie de 95 m² à 2,30€/m² HT soit un prix total de 218,50 € HT (frais, droits et honoraires à la charge de l'acquéreur).

EXTRAIT DE LA SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2020

Travaux sur le bâtiment principal de la mairie

En raison des travaux, le Conseil décide de transférer les séances du Conseil municipal et des réunions formelles (mariages, pacs, etc.) à la salle des Chênes.

Vote de la fiscalité locale 2020

Fixation des taux d'imposition des 3 taxes comme suit : taxe d'habitation 19,31% ; taxe foncière bâtie 19,90% ; taxe foncière non bâtie 44,51 % (taux modifiés le 11/03/2020).

Cession de parties de chemins ruraux :

- ✓ « Le Landreau » à M. Lionel CHOLOUX et Mme Marie DIDIER : décision unanime pour la vente d'une partie du chemin rural d'une superficie de 30,50 m² à 2,30€/m² HT soit un prix total de 70,15 € HT (frais, droits et honoraires à la charge de l'acquéreur).
- ✓ « La Pichaudière » à Mme Noémie MERCIER : décision unanime pour la vente d'une partie du chemin rural d'une superficie de 25 m² à 5,00€/m² HT, soit un prix total de 125 € HT (frais, droits et honoraires à la charge de l'acquéreur).

EXTRAIT DE LA SÉANCE DU 11 MARS 2020

Modification de la délibération N°2020-02-22 relative au vote de la fiscalité locale 2020.

Décision unanime des élus qui, afin d'être en conformité avec la loi de finances, fixe les taux d'impositions des 3 taxes pour l'année 2020 comme suit :

- Taxe d'habitation : taux de 18,84%
- Taxe foncière bâtie : taux de 19,90%
- Taxe foncière non bâtie : taux de 45,16 %



Subvention 2020 accordée au CFC pour la course Vallée de la Loire : suite à l'annulation de la course La Vallée de la Loire prévue en mars 2020, la commune maintient la subvention d'un montant de 1 000€ accordée au CFC, suite aux dépenses effectuées.

Modification de la délibération N° 2019-12-110 relative à l'approbation des nouveaux horaires de l'école Hugues-Aufray à partir de septembre 2020

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les nouveaux horaires de l'école Hugues-Aufray à partir de septembre 2020 comme suit :

TPS/PS, MS/GS et GS/CP	Classe 8h50-12h	12h-12h40 cantine 12h45-13h20 récréation 13h20-13h30 récréation responsabilité école	Classe 13h30-16h20
CP/CE1 au CM1/CM2	Classe 8h50-12h10	12h10-12h40 récréation 12h45-13h30 cantine 13h30-13h40 récréation responsabilité école	Classe 13h40-16h20

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES À COUFFÉ

Les Coufféens ont élu le 15 mars dernier leur nouveau Conseil municipal (23 conseillers municipaux) et 2 conseillers communautaires (pour siéger à la COMPA).

Cependant, compte tenu des mesures barrière et de confinement actuellement en cours, le gouvernement a décidé du report, jusqu'au 15 mai minimum, du Conseil municipal d'installation du maire et des adjoints (au cours duquel le nouveau Conseil élu vote pour élire ses maire et adjoints).

Ainsi, le Conseil municipal élu en 2014 poursuit son mandat jusqu'à décision ministérielle mi-mai ou juin.

Les chiffres des élections à Couffé :

Inscrits 1 869
Votants 1 069 (57,20%)
Abstentions 800 (42,80%)
Bulletins blancs et nuls 37 (3,46%)
Suffrages exprimés 1 032 (96,54%)

Nombre de voix obtenues :

Liste 1 - Bien vivre à Couffé 335 (32,46%)

Liste 2 - Naturellement ensemble à Couffé .. 697 (67,54%)

CONSEIL MUNICIPAL

La liste 2 obtient 20 sièges
au Conseil municipal :

1. PAGEAU Daniel
2. LELAURE Suzanne
3. DELANOUE Frédéric
4. THOMINIAUX Leïla
5. TERRIEN Yves
6. VALEAU Roseline
7. BRULE Joseph
8. FEILLARD Sylvie
9. GOURET Laurent
10. FABERT Audrey
11. MICHEL Bruno
12. MBILEMBI BOMODO Eugénie
13. RAMBAUD Jérémy
14. GUYONNET Emilie
15. RICHARD Thierry
16. BOISSINOT Raïssa
17. BLANDIN Fabrice
18. FAYOLLE Julie
19. CHEVALIER Charles
20. COTTINEAU Cécile

La liste 1 obtient 3 sièges au Conseil municipal :

21. LE MOAL Sylvie
22. SOULARD Eric
23. AURILLON Noémie

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La liste 2 obtient les 2 sièges
au Conseil communautaire :

1. PAGEAU Daniel
2. THOMINIAUX Leïla



NOUVEAU à Couffé !

OUVERTURE D'UN CABINET DE KINÉS

Trois kinésithérapeutes, Jean-François COQUILLARD, Clémentine COTTON et Romain GUILBAUD vous accueillent depuis le 23 mars dernier au **14 rue des Vignes à Couffé**. Le cabinet sera transféré au cabinet médical de l'espace St-Jérôme dès que les travaux seront terminés.

Les prises de rendez-vous se font par téléphone au 09 52 59 34 53 ou par Internet via Doctolib.fr



Bibliothèque

BIBLIOTHÈQUE « LA FORGE AUX LIVRES »

Les animations prévues en avril et mai sont **ANNULÉES**.

Prix Lire en Pays d'Ançenis : les lecteurs qui participent (il faut avoir lu au moins 4 livres de la sélection) peuvent désormais voter par mail ou par vote électronique et ce jusqu'au 3 août. Tous les détails dans l'article publié sur le site Internet : <https://bibliofil.pays-ancenis.com/416-8e-prix-lire-en-pays-d-ancenis>



Vie associative

Les manifestations notées ci-après sont « sous réserve » du fait du confinement et des mesures de précaution. A ce jour, personne ne sait quand la vie reprendra son cours « normal ».

Nous éditerons un nouveau flash en fonction de l'actualité qui nous sera transmise, afin de vous tenir informés.

*En attendant, consultez le **site Internet de la commune** régulièrement mis à jour **www.couffe.fr** : « les Actualités » et le « Journal des associations ».*

Donnez votre sang, le déplacement pour cette bonne cause est autorisé avec votre justificatif.

COLLECTE DE SANG : VENEZ !

Collecte de sang, par l'association des Donneurs de Sang Bénévoles (ADSB) le **mercredi 22 AVRIL de 16h à 19h30, à la salle polyvalente de Couffé.**

Un espace enfants est prévu.

« don du sang : une fois c'est bien, deux fois c'est mieux ! »

Pour tout renseignement :

EFS44 - Tél. 02 40 12 33 62
www.donusang.net



LA MARCHÉ GOURMANDE

Prévue le 7 juin, elle est reportée au **samedi 3 octobre** (sous réserve de l'amélioration de la situation).